



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DÉLIBÉRATION N°2025/03/32

### **OBJET**

**Projet « Référent de parcours Petite Camargue 2025 » : Modification du plan de financement**

Séance du 26 mars 2025

Date de convocation : 13 mars 2025

Membres en exercice : 37

27 présents – 33 votants

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

### **Présents**

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Joël TENA, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Katy GUYOT, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7<sup>e</sup> Vice-Président, Didier LEBOIS, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Bruno PASCAL, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11<sup>ème</sup> Vice-Président - Christian SOMMACAL 2<sup>ème</sup> Membre délégué – Mesdames Nadia BELAOUNI, Véronique BENEZET, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Martine KUFFER, Elisabeth MICHALSKI, Sandrine RIOS, Nelly RUIZ et Françoise TURRIBIO, Conseillères Communautaires – Messieurs André MEGIAS, Jérémy PEREDES, Rodolphe RUBIO, Christophe TICHET et Mohammed TOUHAMI, Conseillers Communautaires.

### **Absents ayant donné procuration**

- Madame Leila AMROUT a donné procuration à Véronique VAUTRIN,
- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à André MEGIAS,
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Jean-Paul GERAUD,
- Madame Rachida OUJEDDOU a donné procuration à Mylène CAYZAC,
- Madame Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT,
- Monsieur Farouk MOUSSA a donné procuration à Jean DENAT.

### **Absentes excusées**

Mesdames Isabelle PINON et Carole CALBA

### **Absents**

Messieurs Serge GARNIER et Jean-Louis MEIZONNET

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

**RAPPORTEUR : Jean DENAT**

## EXPOSE

Depuis 2006, le poste de Référent de parcours « Emploi » est une ressource d'un grand appui pour le public en situation de rupture avec l'emploi habitant sur le territoire de la Petite Camargue.

Au titre de l'année 2025, l'action Référent de Parcours Petite Camargue est à nouveau financée par le programme FSE+, permettant ainsi d'étendre l'accompagnement à l'ensemble des demandeurs d'emploi les plus en difficultés, quel que soit leur régime d'indemnisation.

Il a donc été décidé par la délibération n° 2024.12.152 de répondre à l'Appel à projet FSE+ OSH 2025 lancé par le Conseil Départemental du Gard, sur l'axe « Favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi » (Objectif spécifique H de la priorité 1 du Fonds Social Européen).

Les objectifs de cette action sont les suivants :

- Accompagner le parcours d'insertion sociale et professionnelle du participant
- Favoriser le parcours professionnel et la levée des freins à l'emploi
- Accompagner et développement les potentialités et capacités à s'insérer
- Orienter, évaluer, développement l'employabilité, les compétences et les possibilités de retour à l'emploi (mises en situation de travail)
- Faciliter l'accès aux prestations, mesures et offres de placement de Pôle Emploi et des autres services de droit commun

Le plan de financement de l'opération initial prévoyait un financement de l'action par le Fonds Social Européen à hauteur de 100%. Toutefois, les arbitrages de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ont conduit à plafonner le montant maximum subventionnable à 86%.

Il convient donc de modifier le plan de financement qui serait alors le suivant :

| DEPENSES                         |                   | RECETTES    |      |                   |
|----------------------------------|-------------------|-------------|------|-------------------|
| Nature<br>Dépense unitaire HT    | Dépense totale    | Financement | Taux | Montant           |
| Charge de personnel              | 40 939€           | FSE+        | 86%  | 49 289€           |
| Autres charges de fonctionnement | 16 375,09€        | CCPC        | 14%  | 8023,82€          |
| Total                            | <b>57 312,82€</b> | Total       | 100% | <b>57 312,82€</b> |

## PROPOSITION

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le tableau des effectifs et notamment l'existence du poste en emploi permanent de « Référent-e emploi » ayant pour mission d'accompagner vers l'emploi les demandeurs les plus en difficulté ;

**Vu** l'appel à projet lancé par le Conseil Départemental du Gard, autorité de gestion de ce volet du FSE+, pour favoriser l'insertion socioprofessionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi ;

**Vu** la délibération n°2024/12/152 adoptée le 11 décembre 2024 décidant de la demande de subvention FSE+ et validant le plan de financement associé ;

**Vu** la consultation de la commission « Finances, Mutualisation et attribution des Fonds de concours » du 3 mars 2025 ;

**Vu** l'examen en Bureau Communautaire du 12 mars 2025 ;

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- de MODIFIER la demande de subvention au titre du programme national FSE+ pour le financement, sur l'année 2025, du poste de référent-e emploi déjà existant, à hauteur de 86% au lieu de 100%.
- de MODIFIER en conséquence le plan de financement de l'opération tel qu'indiqué ci-dessus.
- d'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son/sa représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**Le Président**

**André BRUNDU**



Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025



ID : 030-243000593-20250326-DEL2025\_03\_32-DE

